

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 avril 2019 à 20h30

Étaient présents : BOUREILLE Patrick, FAMY Roger, GAROT Marie-Françoise, GUITON Jacques, JOLY Martine, NYGREN Dominique, RABUT Corinne.

Absents : BOIVIN David, BON Bernard, CHAUX Jean-Michel, FORTIN Séverine PACAUD Christelle, VUILLARD Jean-Thomas

Secrétaire de séance : RABUT Corinne

1. DEVIS SONOS SALLE DES FETES - EGLISE- SONO NOMADE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que les sonos de la salle des fêtes et de l'église sont à améliorer du faite de leurs vétustés.

Il présente une pré-étude pour l'amélioration de ces dernières :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal se prononce en faveur de l'amélioration des sonos de la commune.

2. DEMANDE D'ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 15/01/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME LEADER DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

3.

Vu l'acquisition récente d'un véhicule électrique publicitaire suite à un partenariat avec la société VISIO COM – TRAFIC COMMUNICATION, la délibération demandant une subvention LEADER n'a plus lieu d'être, il est proposé au conseil municipal de procéder à son annulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve l'annulation de la délibération du 15 janvier 2019 demandant une subvention **programme LEADER de la Bresse Bourguignonne pour l'acquisition d'un véhicule électrique**

4. DEMANDE D'ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 20/07/2018 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE AU TITRE DU CONTRAT TERRITORIAL 2018-2020

Vu l'acquisition récente d'un véhicule électrique publicitaire suite à un partenariat avec la société VISIO COM – TRAFIC COMMUNICATION, la délibération demandant une subvention à la région n'a plus lieu d'être, il est proposé au conseil municipal de procéder à son annulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve l'annulation de la délibération du 20 juillet 2018 demandant une subvention à la **Région pour l'acquisition d'un véhicule électrique au titre du contrat territorial 2018-2020.**

5. AMENAGEMENT DE LA PLACE

M Rochette de la société R2S CONCEPT nous a fait un devis concernant l'aménagement de la place, nous attendons la venue de la société ABCD pour avoir un deuxième devis.

6. ACQUISITION D'UN TRACTEUR EN REMPLACEMENT DE CELUI EXISTANT

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif de la Commune de l'exercice 2019, des crédits ont été inscrits pour l'achat d'un tracteur pour les services techniques. Ce véhicule est destiné à remplacer le tracteur CLASS CELTIS qui n'est plus en bon état.

Monsieur le Maire indique avoir consulté des garages spécialisés et deux d'entre eux ont répondu être en mesure de satisfaire notre demande.

Suite à l'analyse des offres effectuée par la commission, il en ressort que l'offre de la société CLAAS correspond exactement à nos attentes.

Après examen,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE l'acquisition d'un tracteur Class Elios 220 au prix de 37 580€ HT soit 45096€ TTC auprès du garage agricole Mickael
FORTIN sis 248, route de Louhans 71 310 LA CHAPELLE SAINT-SAUVEUR.
- AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande de ce tracteur.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 21571 en dépenses d'investissement au budget primitif de la Commune de l'exercice 2019.

7. BUREAU ELECTIONS EUROPEENNES DU 26/05/2019

Bureau ouvert de 08h à 18h00

08h à 11h30 -DOMINIQUE NYGREN
 -ROGER FAMY
 -PATRICK BOUREILLE
11h30 à 15h00 -DAVID BOIVIN
 -JEAN-MICHEL CHAUX
 -JEAN-THOMAS VUILARD
15h00 à 18h00 -CORINNE RABUT
 -BERNARD BON
 -JACQUES GUITON

8. LOCATION CHAPITEAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prêter le nouveau chapiteau uniquement aux associations de la commune.

9. DEVIS MODIFICATION PORTE ET REFECTION SALLE DE BAIN GITE DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'agrandir la porte de chambre située au rez-de-chaussée du gîte du presbytère et de la réfection de la salle de la salle de bain de cette même chambre.

Sur demande de la commune un devis a été demandé à deux entreprises, seule la SARL MARTIN-PALANCHON-FEVRE a répondu.

Après avoir ouï de cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTTE le devis de la SARL MARTIN-PALANCHON-FEVRE d'un montant de 1787.37€ ht soit 2144.80€ ttc.

CHARGE le Maire de signer le devis,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à ce devis.

10. INFORMATIONS DIVERSES

Le relai Bourgogne dépose un conteneur à textile sur la commune

Lors de sa formation attelage, MME MITON MAGALI a obtenu le galop 4 d'attelage.

La commune va déposer un dossier pour les trophées des Maires de Saône et Loire (transition énergétique : traction animale et véhicule électrique)

Prochaine réunion de conseil le 21/05/2019 à 20h30